



15 novembre 2006

C 27/2006

Communication au Conseil communal

(Séance du 15 novembre 2006)

Lettre du 30 octobre 2006 : Réponse de la Municipalité

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers.

En réponse à la lettre du 30 octobre 2006, signée par les quatre président(e)s des groupes Libéral, Radical, UP et UDC, une séance de discussion a été organisée le 6 novembre, à laquelle participait également une délégation municipale, formée de MM. J.-F. Thonney, syndic, G. Reichen et M. Lambert, conseillers municipaux.

En souscrivant au qualificatif, tiré de cette lettre, à savoir trouver « un consensus acceptable », il a été convenu que la Municipalité ferait part à l'ensemble du Conseil communal de propositions concrètes pouvant aller dans le sens de la demande émanant des quatre signataires mentionnés plus haut.

Elle s'engage, sur la durée de la législature, soit 5 ans (2007 à 2011), à atteindre une cible d'économies supplémentaires d'environ CHF 1.5 mios correspondant à un montant annuel de CHF 300'000.00 au maximum, tout en tenant également compte de l'influence de l'inflation sur ces montants. Cette somme a été calculée en prenant le 1/3 des recettes supplémentaires sollicitées (à savoir 4.6 mios).

S'il appartient à la Municipalité de faire des propositions concrètes, la Commission des finances et celle de gestion auront la responsabilité de les entériner au niveau du budget et de les contrôler lors de l'examen des comptes.

Cette démarche supplémentaire sera difficile à mettre en œuvre et nécessitera, de la part du Conseil notamment, une adhésion à des baisses de prestations dans beaucoup de domaines. Ce programme d'économies ne pourra porter, bien entendu, que sur les charges maîtrisables nettes en référence aux comptes 2006.

La Municipalité, comme elle l'a déjà manifesté, notamment dans le cas de la vente des actions CVE, entend se dessaisir d'autres actifs, sans précipitation et dans le but unique que leurs produits servent à ralentir la progression de notre dette.

L'ensemble des propositions susmentionnées est un engagement ferme de la Municipalité, sur la durée de la législature, vis-à-vis du Conseil communal. Il ne saurait être unilatéral.

Cet acte doit correspondre à un engagement réciproque des membres de cette assemblée à soutenir l'ensemble des préavis financiers présentés par la Municipalité, à savoir l'arrêté d'imposition, le budget 2007, le plan d'investissements et le plafond d'endettement.

A défaut de cet assentiment général, la Municipalité se réserve la possibilité de retirer cette proposition, qui aura, à n'en pas douter, des conséquences importantes dans la vie de notre Ville.

La Municipalité tient, en dernier lieu, à rappeler l'effort important d'économies consenti jusqu'à ce jour et qui se monte à CHF 6.2 mios. Elle entend poursuivre cette recherche d'économies de manière constante et avec la même détermination. Ce constat ne saurait être influencé par la suite.

LA MUNICIPALITE